

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision n° : FSA-TRE-2014-030		Date : 2014-11-10
Direction : des finances et des services administratifs FPD remplaçant FPD # :		
Service	Service de la trésorerie	et datée du :
Objet : Autorisation de ne pas se prévaloir de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur pour les régimes de retraite de la Ville constitué en vertu de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008 relative aux dépenses au titre des coûts des avantages sociaux futurs pour l'année 2014		

ÉTAT DE LA SITUATION (situation / problème) :

Au chapitre 4 annexe 4-G, du manuel de la présentation de l'information financière municipale, intitulé « Avantages sociaux futurs », il est prévu pour les organismes municipaux d'avoir la possibilité de recourir à diverses mesures d'allègement fiscal pour atténuer l'effet sur la taxation de l'application de la comptabilité d'exercice intégrale aux avantages sociaux futurs. Ces mesures d'allègement, qui n'affectent pas la comptabilité d'exercice, font appel au mécanisme du montant à pourvoir dans le futur.

Suite aux pertes actuarielles majeures, constatées lors de la crise financière de 2008, une mesure d'allègement spéciale est permise pour les organismes municipaux. « *En vertu de cette mesure, un organisme municipal peut choisir, dans la conciliation à des fins fiscales aux activités de fonctionnement, d'affecter au montant à pourvoir dans le futur une partie de l'impact fiscal de la perte de 2008.* »

Lors de l'établissement du budget initial de 2014, l'affectation du montant à pourvoir dans le futur associée à la crise financière de 2008 s'élève à 1 573 900 \$. À ce moment, il est convenu de se prévaloir partiellement de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008, en affectant 500 000 \$ au montant à pourvoir dans le futur. La différence, soit 1 073 900 \$ se trouve reporter dans le futur et donc atténue l'effet sur la taxation pour l'exercice 2014.

Lors de la projection budgétaire au 30 septembre 2014, des disponibilités budgétaires se sont dégagés à la dépense au titre des coûts des avantages sociaux futurs. Entre autre, l'écart entre le budget initial et la projection budgétaire au 30 septembre 2014 correspond à 1 481 900 \$ apparaissant au code 02-199-00-293 intitulé « Redressements avantages sociaux ». Il est possible d'affecter 1 073 900 \$ au montant à pourvoir dans le futur et alors, le solde du montant à pourvoir dans le futur demeurera à zéro.

Depuis 2011, la Ville de Lévis a fait le choix, en cours d'année, de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement afin de ne pas reporter le fardeau fiscal aux contribuables pour les années à venir.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages / inconvénients / impacts) :

- 1) Choisir de se prévaloir de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008 :
 - Au 31 décembre 2014, le solde du montant à pourvoir dans le futur associé à la crise financière de 2008, sera de 1 073 900 \$;
 - Ce montant devra avoir été complètement renversé au terme de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) restante soit dans 10 ans (en 2024). Donc s'il n'est pas renversé (affecté) en 2014, il faudra nécessairement l'inclure dans la charge fiscale d'un des exercices financiers d'ici 2024;
- 2) Choisir de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement associée à la crise financière de 2008 :
 - Au 31 décembre 2014, le montant à pourvoir dans le futur associé à la crise financière de 2008 demeurera à zéro;
 - Profiter des disponibilités budgétaires projetées de l'exercice 2014 pour renverser le montant à pourvoir dans le futur de 1 073 900 \$ évitera d'avoir à le taxer d'ici 2024.

FINANCEMENT (coûts / poste budgétaire / impacts budgétaires 2014-2015-2016):

Coûts	Impacts	2014	2015	2016
02-199-00-293		- 1 073 900 \$		
03-890-10-110		1 073 900 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires : oui non

Commentaires : Le poste 02-199-00-293 comporte les disponibilités budgétaires pour assumer cette charge additionnelle.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-199-00-293
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires :

		2014	2015	2016
Numéro du projet PTI : _____	Montants	_____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : oui non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable

d'activité budgétaire: Francine Melançon Date : 18/11/2014

ÉCHÉANCIER (étapes / dates / justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date) :

Comité exécutif : le 25 novembre 2014

Conseil de la Ville : le 1^{er} décembre 2014

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne **Date (J/M/A)** **Champ de compétence**

--	--	--

RECOMMANDATION (énoncé) :

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de Lévis de ne pas se prévaloir, pour l'exercice 2014, de la mesure d'allègement permise pour les organismes municipaux suite aux pertes actuarielles majeures constatées lors de la crise financière de 2008 et d'affecter un montant de 1 073 900 \$ provenant du poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2014-030 pour le financement de l'affectation du montant à pourvoir dans le futur des coûts des avantages sociaux futurs de l'année 2014.

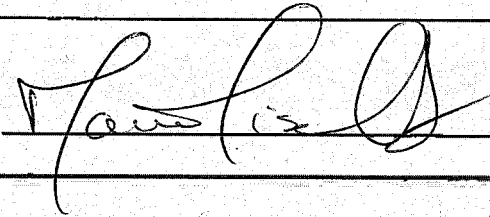
UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Jean-Pascal Lamontagne CPA, CA</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en finances, Division des régimes de retraite et rentes collectives</u>	
Recommandé par :			
Francine Melançon Coordonnatrice, division des régimes de retraite et rentes collectives			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la direction: <u>Marcel Rodrigue</u>		Date : <u>18/11/2014</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Signature de la
Direction générale:



Date : 2011. 11. 19